



PRIME EXCEPTIONNELLE LE COMPTE N'Y EST PAS !

LA SNCF vient de rendre sa décision concernant la mise en place
d'une prime exceptionnelle. Elle sera d'un montant de :

400 €

pour les cheminots
ayant un salaire brut annuel fixe
inférieur à 27 000 euros (primes
incluses hors EVS)

200 €

brut pour les cheminots
ayant un salaire brut annuel fixe
inférieur à 35 000 euros (primes
incluses hors EVS)

POUR LA CFDT, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Cette annonce prive une nouvelle fois les cheminots d'un véritable débat sur le pouvoir d'achat pourtant nécessaire alors que nous abordons bientôt une 5^{ème} année sans augmentation générale des salaires. Dans un courrier adressé à G. Pepy le 12 décembre dernier, la CFDT avait demandé un plan d'urgence pour améliorer le pouvoir d'achat.

Ces annonces ne sont pas de nature à régler la problématique des bas salaires à la SNCF, ni à apaiser un corps social cheminot mis à rude épreuve ces dernières années malgré de bons résultats économiques. Plus que jamais le plan d'urgence de la CFDT sur le pouvoir d'achat des cheminots demeure d'actualité.



EN 4 POINTS LE PLAN D'URGENCE DEMANDÉ PAR LA CFDT POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES CHEMINOTS

1

Mise en place d'un véritable 13^e mois pour tous les cheminots, qu'ils soient contractuels, au statut, sédentaires ou roulants.

3

Une prime exceptionnelle et immédiate de 1 000 euros pour tous les cheminots.

2

Alignement des modalités de calcul de la prime pour les agents d'exécution et de maîtrise sur celles de la GIR applicable aux cadres.

4

+ 100 euros par mois pour tous les agents, dès janvier 2019.

